

N° 818.

**GRANDE-BRETAGNE
ET CHINE**

Echange de notes dénonçant, à partir du 16 janvier 1925, la Convention anglo-chinoise signée à Pékin le 23 mai 1905, concernant le raccordement des lignes télégraphiques chinoises et birmanes. Pékin, les 16 janvier et 26 novembre 1924.

**GREAT BRITAIN
AND CHINA**

Exchange of Notes denouncing as from January 16, 1925, the Anglo-Chinese Convention signed at Peking, May 23, 1905, respecting the Junction of the Chinese and Burmese Telegraph Lines. Peking, January 16 and November 26, 1924.

No. 818. — EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE BRITISH AND CHINESE GOVERNMENTS, DENOUNCING AS FROM JANUARY 16, 1925, THE ANGLO-CHINESE CONVENTION¹ SIGNED AT PEKING, MAY 23, 1905, RESPECTING THE JUNCTION OF THE CHINESE AND BURMESE TELEGRAPH LINES, PEKING, JANUARY 16 AND NOVEMBER 26, 1924.

*Texte officiel anglais communiqué par le Ministère des Affaires étrangères de Sa Majesté Britannique.
L'enregistrement de cet échange de notes a eu lieu le 9 février 1925.*

BRITISH LEGATION.

PEKING, January 16, 1924.

SIR,

In view of China's accession to the International Telegraph Convention², I have the honour, under instructions from His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs, to give notice, on behalf of His Britannic Majesty's Government, of their intention to terminate the Convention between Great Britain and China respecting the junction of the Chinese and Burmese Telegraph Lines signed at Peking, on May 23rd, 1905, as required under Article IX of the said Convention, which will thus terminate in twelve months' time. I am instructed to add that it is proposed in future to settle details relating to rates and to the working of the connection of the Indian and Chinese Telegraph Lines by direct correspondence between the Telegraph Administrations concerned.

I avail myself of this opportunity to renew to Your Excellency the assurance of my highest consideration.

(Signed) R. MACLEAY.

His Excellency
Doctor V. K. WELLINGTON KOO,
etc., etc., etc.
Minister for Foreign Affairs,
Peking,

¹ British and Foreign State Papers, Vol. 98, page 41.

² British and Foreign State Papers, vol. 102, page 214 and vol. XV, page 340 of this Series.

¹ TRADUCTION. — TRANSLATION.

No. 818. — ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES GOUVERNEMENTS BRITANNIQUE ET CHINOIS, DÉNONÇANT, A PARTIR DU 16 JANVIER 1925, LA CONVENTION² ANGLO-CHINOISE, SIGNÉE A PÉKIN, LE 23 MAI 1905, CONCERNANT LE RACCORDEMENT DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES CHINOISES ET BIRMANES. PÉKIN, LES 16 JANVIER ET 26 NOVEMBRE 1924.

English official text communicated by His Britannic Majesty's Foreign Office. The registration of this Exchange of Notes took place February 9, 1925.

LÉGATION DE GRANDE-BRETAGNE.

PÉKIN, le 16 janvier 1924.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Chine, ayant adhéré à la Convention³ internationale des télégraphes, j'ai l'honneur, d'ordre du principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux Affaires étrangères, de vous faire connaître, au nom du Gouvernement de Sa Majesté Britannique, que ce Gouvernement a l'intention de dénoncer, conformément aux dispositions de l'article IX, la Convention conclue entre la Grande-Bretagne et la Chine au sujet du raccordement des lignes télégraphiques chinoises et birmanes et signée à Pékin, le 23 mai 1905. Cette Convention prendra donc fin dans un délai de douze mois à courir de la présente date. Je suis chargé de vous faire savoir, en outre, qu'il est proposé de régler désormais les détails relatifs aux tarifs et à l'exploitation du raccordement des lignes télégraphiques indiennes et chinoises par échange direct de lettres entre les administrations des télégraphes intéressées.

Je saisis cette occasion, etc.

(Signé) R. MACLEAY.

Son Excellence

Le Docteur V. K. WELLINGTON KOO.

etc., etc., etc.,

Ministre des Affaires étrangères,
Pékin.

¹ Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations.

¹ Translated by the Secretariat of the League of Nations.

² De Martens, Nouveau Recueil Général de Traités, deuxième série, tome XXXV, page 382.

³ De Martens, Nouveau Recueil Général, troisième série, tome V, page 208, et Vol. XV, page 340 de ce Recueil.

TRANSLATION ¹ OF WAI CHIAO PU NOTE OF NOVEMBER 26th, 1924.

SIR,

I have the honour to refer to the Note received from Your Excellency on January 16th last on the subject of the denunciation of the Convention respecting the junction of the Chinese and Burmese Telegraph Lines, the contents of which Note have been referred by this Ministry to the Ministry of Communications, and the following reply received from that Ministry :

“ This Ministry finds itself in agreement with the proposal that the Convention concluded on May 23rd, 1905, between China and Great Britain respecting the working of the junction of the Chinese and Burmese telegraph lines be terminated, and that a separate arrangement be negotiated between the Chinese Directorate-General of Telegraphs and the British Postal and Telegraph Administration in India. The Ministry is accordingly placing itself in communication on the subject with the Postal and Telegraph Administration, and requests that the British Minister may be informed. ”

I have the honour to communicate the above for Your Excellency's information.

(Seal of the Wai Chiao Pu.)

¹ Communiquée par le Ministère des Affaires étrangères de Sa Majesté Britannique.

¹ Communicated by His Britannic Majesty's Foreign Office.

¹ TRADUCTION.

NOTE DU OUAI TCHIAO POU, EN DATE DU 26 NOVEMBRE 1924.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à la note de Votre Excellence, en date du 16 janvier dernier, au sujet de la dénonciation de la Convention relative au raccordement des lignes télégraphiques chinoises et birmanes. La teneur de ladite note a été communiquée par mon Ministère au Ministère des Communications qui nous a fait parvenir la réponse suivante :

« Le Ministère des Communications accepte la proposition tendant à dénoncer la Convention conclue le 23 mai 1905 entre la Chine et la Grande-Bretagne au sujet de l'exploitation du raccordement des lignes télégraphiques chinoises et birmanes, et à négocier un accord distinct entre la Direction générale chinoise des télégraphes et l'Administration britannique des postes et télégraphes de l'Inde. Le Ministère des Communications se met en rapport à cet effet avec l'Administration des postes et télégraphes et désire que cette démarche soit portée à la connaissance du Ministre britannique. »

J'ai donc l'honneur de porter ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence.

(Sceau du Ouai Tchiao Pou.)

¹ Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations.

¹ Translated by the Secretariat of the League of Nations.